Communiqué de presse





Monuments historiques : restitution à la ville de Bordeaux de quatre reliefs en albâtre volés avant 1984

Franck Riester, ministre de la Culture, se félicite de la restitution à la ville de Bordeaux des quatre reliefs en albâtre du XV^e siècle classés au titre des monuments historiques: L'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Mages et l'Ascension.

Provenant d'un retable orné de neuf panneaux, ces reliefs en albâtre polychromé volés avant 1984 dans la basilique Saint-Michel de Bordeaux ont été retrouvés en 2016, localisés en Angleterre grâce à l'enquête menée par les services de l'ambassade de France aux États-Unis, à la demande conjointe des ministères chargés des affaires étrangères et de la Culture et de la Ville de Bordeaux.

Les services du ministère de la Culture, direction générale des patrimoines et direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, ont été mobilisés aux côtés de la ville de Bordeaux pour la soutenir dans sa demande légitime de restitution et obtenir le retour sur le territoire national de ces biens, trésors nationaux, imprescriptibles et inaliénables au sens de la législation française.

La détermination de toutes les parties prenantes a permis en décembre 2018 la signature d'un accord permettant le retour à Bordeaux de ces quatre reliefs. Cet accord a ainsi mis un terme heureux à l'une des affaires de vol majeures des années 1980 commis dans les églises de France et touchant plus particulièrement les retables composés de reliefs en albâtre ou en bois doré et/ou polychromes.

« La restitution des quatre reliefs en albâtre à la ville de Bordeaux est l'aboutissement d'une mobilisation sans relâche des services qui ont œuvré aux côtés de ceux du ministère de la Culture : services judiciaires, policiers, douaniers, diplomatiques pour apporter leur expertise scientifique, technique et juridique. Je tiens à saluer cette permanente et indispensable coopération menée, en lien avec le propriétaire légitime et l'ensemble des opérateurs du marché de l'art pour lutter contre le trafic illicite des biens culturels », Franck Riester, ministre de la Culture.